



# Passer sa retraite en Espagne

 06/04/2021

L'Espagne reste une destination de choix pour les retraités français, qu'ils aient des origines dans ce pays ou non. A la différence du voisin portugais, l'Espagne n'a pas mis en place de politique fiscale avantageuse pour attirer les étrangers. Mais la qualité de la vie, la diversité des paysages et des univers de ce pays multiple, ainsi que le coût de la vie très abordable en font un cadre idéal pour couler une retraite heureuse. Présentation.

## Les démarches pour prendre sa retraite en Espagne

### Les formalités en France

Avant de partir, vous devrez prévenir l'ensemble de vos caisses de retraite, de base et complémentaire.

Par la suite, vous devrez leur faire parvenir annuellement un certificat de vie, à faire remplir par les autorités locales espagnoles.

En savoir plus sur les [formalités pour passer sa retraite à l'étranger](#).

### Les formalités en Espagne

Les ressortissants des pays de l'espace Schengen (dont font partie la France et l'Espagne) peuvent entrer en Espagne sans formalités. Au-delà de 3 mois, cependant, vous devez demander un permis de résidence, le *Certificado de Registro de Ciudadano de la Unión*. Cette formalité s'effectue au commissariat de police. Au bout de 5 ans, vous pourrez demander le droit de séjour permanent.

Attention cependant : pour obtenir votre certificat de résidence, vous aurez besoin de votre *Número de Identificación de Extranjero* (NIE). Vous devez le demander au commissariat de police de votre lieu de résidence en Espagne. Il n'est pas

possible de faire cette démarche en France dès lors que vous partez pour plus de 3 mois.

## Quelle fiscalité quand on veut vivre sa retraite en Espagne ?

### Où et comment déclarer son impôt sur le revenu ?

Vos pensions de retraite obligatoires seront imposées différemment selon les régimes :

- Les pensions des fonctionnaires sont imposées en France, sauf si vous êtes de nationalité espagnole (et pas franco-espagnole) ;
- Les autres pensions (y compris celles des régimes spéciaux des entreprises publiques) sont imposées en Espagne.

Vous devrez déclarer tous vos revenus – de source française et étrangère – au fisc espagnol.

Tous ne seront pas imposés en Espagne : la convention fiscale franco-espagnole précise pour chaque type de revenu le pays d'imposition. Les loyers perçus sur des biens immobiliers situés en France seront par exemple imposés en France. En revanche, le fisc espagnol utilise la somme de vos revenus pour calculer votre impôt, et il en déduit les impôts que vous payez par ailleurs en France.

Le régime fiscal espagnol n'est pas particulièrement avantageux : le barème est en moyenne plus élevé qu'en France, en particulier sur les bas revenus, qui sont imposés dès le 1er euro.

## Les avantages fiscaux de passer sa retraite en Espagne

### Exonérations des charges sociales

Comme toutes les pensions de retraite perçues à l'étranger, vos pensions françaises reçues en Espagne sont exonérées de CSG-CRDS.

### L'assurance maladie

Vous acquitterez une cotisation d'assurance maladie, variable suivant les pensions (3,2 % sur la pension du régime de base des salariés, 4,2 % sur la pension complémentaire).

Dans tous les cas, vous devrez vous inscrire auprès de la *Seguridad Social*, qui gère le régime d'assurance maladie espagnol. Vous pourrez obtenir, après un certain délai, votre carte de Sécurité sociale, et bénéficier sur place des remboursements du régime public espagnol. Lors de vos séjours en France, si vous recevez des soins, vous serez remboursé par le régime français.

Attention cependant : le régime public espagnol est assez contraignant (avec un médecin traitant et un hôpital assignés), et rembourse peu ou pas certains soins (en particulier dentaires et optiques). Pour bénéficier d'une meilleure couverture sur place, vous pouvez également souscrire une assurance maladie privée en Espagne. Ces assurances fonctionnent généralement avec un réseau médical attitré. Vous pouvez également vous tourner vers la [Caisse des Français de l'étranger](#) (CFE). Vous pourrez ainsi recevoir des remboursements partiels dans le système espagnol privé, à hauteur des remboursements de la Sécurité sociale française.

Dans tous les cas, [posez-vous les bonnes questions avant de partir!](#) D'autres destinations sont également prisées par les

retraités.